

Délibération N° 2018-82

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 19 octobre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** Les statuts du SCD approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 8 mars 2013 ;
- Vu** le Règlement intérieur du SCD adopté le 8 mars 2013, modifié le 11 avril 2014 ;
- Vu** la délibération 2016-51 du 30 mai 2016 portant désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers au sein du conseil documentaire ;
- Vu** la délibération 2017-52 du 6 juin 2017 portant désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers au sein du conseil documentaire,
- Vu** la délibération 2018-71 du 1^{er} octobre 2018 portant approbation de la désignation des représentant.es étudiant.es au sein du Conseil documentaire du SCD,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de la désignation des représentant.es étudiant.es au sein du Conseil documentaire du SCD.

M. Loïc BIDAUT, membre du collège usagers du Conseil d'administration, propose sa candidature en tant que représentant des étudiant.es au sein du SCD.


Membres en exercice du collège des usagers : 4


Présent et représenté : 1

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du collège des usagers.

Fait à Lyon, le 22 octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.